

Protection des données

1 Engagement en faveur de la protection des données personnelles

Il est important pour nous de protéger les données personnelles de nos coureuses et coureurs. Une violation de la protection des données peut entraîner une perte de confiance des coureuses et coureurs ainsi que du public et compromettre le déroulement de la course. C'est pourquoi nous agissons conformément au règlement général européen sur la protection des données [RGPD] et la loi fédérale sur la protection des données [LPD], dans la mesure où les directives respectives s'appliquent dans un cas particulier.

En complément de la présente déclaration de confidentialité, nous renvoyons à la déclaration de protection des données en ligne ([LIEN à la politique de confidentialité de l'organisateur](#)). Pour le chronométrage et / ou la fourniture d'autres services, nous avons mandaté [Dataspport / TrackMaxx / RaceResult / ...](#) et renvoyons à leurs dispositions relatives à la protection des données. ([LIEN](#)).

2 Personnes responsables, données de contact (RGPB est obligatoire, si peloton international)

La société [XY, adresse, NPA, LIEU, Suisse](#), est responsable de la collecte et du traitement des données personnelles dans le cadre de l'événement (notamment au sens de l'art.4 al. 7 du règlement général européen sur la protection des données [RGPD] et de la loi fédérale sur la protection des données [LPD], dans la mesure où les dispositions respectives s'appliquent dans un cas particulier). Dans la mesure où le RGPD est applicable, Startklar - Rose Müller, Bei der Kelter 5, D-74321 Bietigheim-Bissingen est notre représentante conformément à l'article 27 du RGPD.

En fonction de l'entreprise tierce qui assure le chronométrage, toutes les coureuses et tous les coureurs doivent ouvrir un compte auprès de cette entreprise. L'entreprise tierce qui effectue le chronométrage est considérée comme responsable du traitement des données concernant le compte, et les déclarations de protection des données et les conditions générales de l'entreprise tierce concernée s'appliquent. ([par ex. LIEN. Dataspport AG](#)).

3 Traitement des données pour l'organisation de la course

Pour l'inscription et le déroulement de la course, uniquement le nom, le prénom, l'année de naissance et l'adresse ainsi que l'adresse électronique sont demandés aux coureuses et coureurs comme données obligatoires. D'autres données ne sont collectées que sur une base volontaire, si elles sont nécessaires à la fourniture d'une prestation supplémentaire. Nous traitons ces données dans le but de réaliser la course, y compris l'envoi d'informations sur la participation et les documents de start (paquet de start numérique) ainsi qu'une demande de feedback après la course. Le traitement a lieu pour l'exécution du contrat que les participants/es ont conclu avec l'organisateur, ainsi que sur la base d'un intérêt prépondérant de notre part.

3.1 OUTSOURCING DU TRAITEMENT DES DONNÉES (TRAITEMENT DES TÂCHES)

Les entreprises que nous mandatons pour l'organisation et la réalisation des courses, des inscriptions (en ligne, hors ligne), la gestion des données des participants/es, l'encaissement, le chronométrage, le service des résultats, les processus des dossards, la publicité et l'information des participants, traitent les données pour notre compte et à nos fins. Conformément à la loi, nous sommes tenus de contrôler le traitement des données par ces entreprises et les obliger à ne pas traiter les données à leurs propres fins ou à les transmettre à des tiers non autorisés.

3.2 DÉCLARATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DU PFPDT

Nous déclarons nos collectes de données au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

3.3 BASE JURIDIQUE

La base juridique pour le traitement des données personnelles est, en cas de consentement, l'art. 6, al. 1, let. a du RGPD ou l'art. 13, al. 1 de la LPD. Si les données sont traitées pour l'exécution d'un contrat avec la personne concernée, y compris des mesures précontractuelles, la base juridique est l'art. 6, al. 1, let. b du RGPD ou l'art. 13, al. 2, let. a de la LPD. Si le traitement est nécessaire à la sauvegarde d'un intérêt légitime de notre entreprise ou d'un tiers, l'art. 6, al. 1, let. f du RGPD ou l'art. 13, al.1, de la LPD sert de base juridique au traitement. Ceci concerne par exemple le marketing, dans la mesure où vous ne vous êtes pas opposé à l'utilisation de vos données à des fins de marketing.

4 Établissement et publication des listes de départ et de résultats

Le nom, le prénom, l'année de naissance, le domicile, la catégorie et le temps de course sont publiés dans les listes de résultats. L'adresse complète n'est pas publiée.

Lors de l'événement, les temps sont enregistrés au passage à différents endroits et attribués électroniquement par transpondeur au coureur ou à la coureuse qui passe. Cet ensemble de données permet de déterminer des temps au tour et/ou de distance pour les coureuses et coureurs et d'établir des listes de résultats. Ces données sont publiées pendant et après l'événement sur place et sur Internet et à la rigueur dans des médias imprimés. Les listes de résultats sur Internet sont publiées sur le site web de l'organisateur et sur le site web du fournisseur du chronométrage (par ex. Datasport), et sont intégrés dans la liste des meilleurs de Swiss Athletics.

La publication des données sert à comparer en compétition les participants/es entre eux/elles. Le coureur ou la coureuse peut demander qu'après un délai de 6 mois après l'événement son nom soit retiré de la liste de résultats que le public peut consulter.

Le traitement des données, l'établissement et la publication des listes de résultats servent à remplir la prestation due par contrat. La publication des données dans une liste de résultats après expiration d'un délai de 6 mois est basée sur un intérêt propre prépondérant de l'organisateur.

5 Affiliation Running

(Seulement pour les courses réservées aux membres et un choix d'autres courses)

En s'inscrivant les coureuses et les coureurs deviennent simultanément membres Running de Swiss Athletics et de l'association faîtière Swiss Olympic. Pour cela, nous transmettons les noms et les adresses électroniques à Swiss Athletics. Les données sont exclusivement utilisées pour l'enregistrement comme membre et ne sont pas transmises à des tiers. Cette affiliation est gratuite pour les coureuses et les coureurs et expire (après un an) à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur le [site web de Swiss Running](#).

Les coureuses et les coureurs peuvent à tout moment révoquer par écrit (par ex. par mail à [l'organisateur](#)) leur consentement à la transmission de leurs données à Swiss Athletics.

6 Traitement des données à ses propres fins de marketing

L'organisateur a le droit d'utiliser les données des coureuses et coureurs pour leur faire parvenir des informations sur d'autres événements actuels.

En s'abonnant à notre newsletter, les coureuses et les coureurs acceptent de la recevoir et les procédures décrites ci-dessous.

L'envoi de la Newsletter s'effectue au moyen du prestataire de services d'expédition "Mailchimp", une plateforme d'envoi de newsletters du fournisseur américain Rocket Science Group, LLC, 675 Ponce De Leon Ave NE #5000, Atlanta, GA 30308, USA. Vous pouvez consulter la politique de confidentialité du prestataire de services d'expédition ici : [mailchimp.com/legal/privacy/](mailto:chimp.com/legal/privacy/)

L'organisateur n'envoie des newsletters, des mails et d'autres messages électroniques contenant des informations publicitaires (ci-après "newsletter") qu'avec le consentement des destinataires ou une autorisation légale. Dans la mesure où, dans le cadre d'une inscription à la Newsletter les contenus de celle-ci sont réécrits concrètement, ils sont déterminants pour le consentement des utilisatrices et utilisateurs.

La Newsletter de **NOM DE L'ORGANISATEUR** contient des informations sur nos services, produits et sur notre organisation ainsi qu'une possibilité de s'inscrire et aussi des informations de tiers. L'inscription à notre Newsletter s'effectue via une procédure dite de double opt-in. C'est-à-dire que les personnes inscrites reçoivent un courriel après l'inscription, dans lequel elles sont priées de confirmer leur inscription. Cette confirmation est nécessaire pour que personne ne puisse s'inscrire avec des adresses électroniques d'autres personnes.

Pour s'inscrire à la Newsletter, il suffit d'indiquer l'adresse électronique. En option, nous demandons aux coureuses et aux coureurs d'indiquer un nom, un prénom et le sexe, afin de pouvoir nous adresser personnellement à eux dans la Newsletter.

À la fin de chaque Newsletter vous trouverez un lien pour la résilier.

7 Minimisation et conservation des données

L'organisateur ne traite toujours que les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie. L'organisateur conserve les données pendant la durée du délai de prescription légal (c'est-à-dire, en règle générale, 10 ans).

L'organisateur supprime les données qui ne sont plus nécessaires, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose ou s'il est autorisé à conserver les données sur la base d'une autre base juridique ou d'un intérêt personnel prépondérant.

Quand vous êtes abonné à une Newsletter, l'organisateur peut, en cas de désinscription, conserver les adresses électroniques fournies pendant le délai de prescription prévu par la loi, sur la base de nos intérêts légitimes, avant de les supprimer afin de pouvoir prouver un éventuel consentement antérieur. Le traitement de ces données est limité aux fins d'une éventuelle défense contre des réclamations. Une demande individuelle de suppression est possible à tout moment, à condition qu'en même temps l'ancienne existence d'un consentement soit confirmée.

8 Transmission de données à des entreprises tierces

L'organisateur transmet les données personnelles uniquement à des entreprises tierces (service photo, chronométrateur, journaux, chaînes de télévision, services internet, etc.), qui s'engagent contractuellement à ne traiter les données que dans un but précis et bien défini et à ne pas les transmettre à des tiers non autorisés (par ex. l'envoi de publicité dans le paquet de start ou l'envoi pour des envois publicitaires).

Dans la mesure où l'organisateur y est contraint par la loi, il demande l'accord de la coureuse ou du coureur lors de l'inscription avant de transmettre des données personnelles à des entreprises tierces qui traitent les données à leurs propres fins (fourniture de leurs propres prestations).

Dans la mesure où la législation relative à la protection des données l'autorise, l'organisateur part du principe que vous avez donné votre consentement à la transmission de vos données personnelles telles que nom et prénom, adresse privée (rue, numéro, code postal et ville), date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique à des partenaires (p. ex. service photo et vidéo), dans la mesure où la transmission des données n'est pas interdite par une communication à l'adresse postale ou électronique indiquée ci-dessous. Ces partenaires peuvent utiliser les données pour leurs propres prestations ou à des fins publicitaires et dans le cas des sponsors pour des adresses et des actions téléphoniques ciblées (notamment pour le **sponsor XY**) en rapport avec la course.

L'autorisation de transmettre les données à des tiers peut être révoquée à tout moment.

9 Droits des personnes concernées

Les coureuses et les coureurs ont le droit de demander des renseignements sur les données les concernant qui seront traitées. Ils ont aussi le droit de demander que leurs données soient rectifiées, supprimées ou limitées et, le cas échéant, le droit à la portabilité des données. Il est en plus possible de refuser une utilisation des données à des fins de marketing.

Ces droits existent dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ou d'autres intérêts légitimes ne s'opposent à la demande. De plus les coureuses et les coureurs disposent d'un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente en matière de protection des données, dans la mesure où cela s'applique à eux.

Les coureuses et les coureurs ont le droit de révoquer à tout moment leur consentement au traitement des données.

Vous pouvez faire valoir les droits sur : **Association XY, Adresse, CP, Lieu, Suisse** ou sur **info@xy.ch**.

10 Sécurité des données

L'organisateur prend des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour protéger les données de nos coureuses et coureurs, notamment de la destruction ou de la falsification intentionnelle ou accidentelle et de l'accès par des tiers non autorisés. Si les données sont traitées par un partenaire Outsourcing-Partner comme par ex. **Datasport**, alors l'organisateur s'assure qu'il respecte, contrôle et améliore en permanence les prescriptions en matière de sécurité des données.